Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122517-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 16 décembre 2025

2025/12/16-17

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Prolongation de la convention « Petites Villes de Demain » valant opération de revitalisation du territoire	Nombre de présents	**26**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 16 décembre 2025 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier – BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - DENIEL Baptiste - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique -– JESTIN Caroline - DAGORN Nicolas– PAUCHET Gérard – DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

JOULAIN Anita à TANGUY Michel
JOUSSET Nicolas à SELLIN Yannick
GALBRUN Karine à BELLEC Olivier

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BRAESCU ANDRIEU Morgane

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122517-DE

Monsieur CARDUNER, Adjoint au Maire, indique que par délibération en date du 13 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé la convention pour la création d'une opération de revitalisation du territoire « petites villes de demain ».

Pour mémoire, l'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire centré sur la revitalisation des centralités urbaines, notamment en matière d'habitat de commerce, d'équipements ou d'infrastructures. Elle offre notamment l'accès à certains dispositifs d'investissement locatif (Denormandie dans l'ancien), à des outils fonciers tels que le droit de préemption urbain renforcé, à la possibilité d'interdire la création de grandes surfaces en périphérie ou à la possibilité de recourir à des procédures d'urbanisme dérogatoires comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-sites.

Le présent avenant a pour objet de **prolonger la durée de validité** de ladite convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme et de permettre aux équipes élues en 2026 de travailler sur un renouvellement plus complet de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2022/12/13-01 du 13 décembre 2022 créant une Opération de Revitalisation du Territoire ;
Vu la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signée le 21 mars 2023 ;
Considérant que le terme du programme Petites Villes de Demain est fixé au 31 décembre 2026 ;
Considérant que les outils juridiques et financiers liés à l'Opération de Revitalisation du Territoire demeurent indispensables à la mise en œuvre des politique d'aménagement et de revitalisation de la commune ;
Considérant qu'il y a lieu de prolonger la convention existante pour éviter sa caducité le 21 mars 2026, afin de laisser le temps aux parties de s'accorder sur une nouvelle convention ;
Considérant l'avis de la conférence des Maires et Vice-Présidents de CCA du 5 décembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De valider l'avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire tel qu'annexé à la présente ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 17 décembre 2025
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
Finistère